

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

25 Août 2020

25 Août 2020

SEANCE DU PREMIER SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT

N° 2020-42.

L'an deux mille vingt, le Premier du mois de SEPTEMBRE, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale,

Présents : Messieurs PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoint Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, BELISAIRE Louis, ORSET Loïc, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Madame BREZINA Yana.

Objet : **Convention de partenariat relative à la fin de procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière communal.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 12 Juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon situées dans le cimetière de la Commune.

La première phase de cette procédure, l'information diffusée à la population, la réception des concessionnaires sur place le 2 Novembre 2017, ont permis à plusieurs familles de se faire connaître, de faire valoir leurs droits en s'engageant notamment à entretenir régulièrement leur emplacement.

Après une période d'interruption réglementaire de trois ans, laquelle sera terminée le 10 mars 2021, il s'agira de procéder à la seconde et dernière phase de cette procédure qui permettra à la Commune de disposer de nouveaux emplacements, ainsi libérés, qui pourront être proposés aux habitants dès la fin de l'année 2021.

Bonne gestion du cimetière, amélioration de l'entretien des concessions, respect de la décence et de la dignité dues aux défunts et à ce lieu de mémoire et de recueillement, lutte contre la saturation du cimetière, justifient pleinement cette procédure de reprise.

Afin de pouvoir terminer cette procédure, Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter à nouveau Monsieur DELASPRES René, Juriste, qui à la demande de la précédente Municipalité a sécurisé juridiquement en 2017 et 2018 cette longue et complexe démarche.

Cet accompagnement se déroulera sur une période de sept mois : de Septembre 2020 à Avril 2021.

Les familles auront donc disposé de cinq périodes de Toussaint (de juillet 2017 à novembre 2021) pour se faire connaître et s'engager à mieux entretenir leurs emplacements.

La convention de partenariat proposée précise les modalités d'exécution de cette fin de procédure. Entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Adopte la convention de partenariat avec Monsieur DELASPRES René,
- Accepte le dédommagement forfaitaire fixé à 1 500 € (mille cinq cent euros),
- Accepte les modalités de remboursement des frais de déplacements de l'intervenant,

Envoyé en préfecture le 08/09/2020

Reçu en préfecture le 08/09/2020

Affiché le 08 SEP. 2020

ID : 083-218301091-20200901-2020_42-DE



- Accepte la mise à disposition d'un mobil home au Camping Municipal pour une semaine,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat ci annexée,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Madame Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08 SEP. 2020
et publication ou notification
le 08 SEP. 2020

Madame le Maire,

